

EN BREF

Jour de carence : quand la mobilisation paye !

Le jour de carence, mesure injuste et stigmatisant les fonctionnaires sera supprimé au 1er janvier 2014.

Le 30 janvier 2013, la CGT avait appelé à la mobilisation pour les salaires, contre la précarité et pour la suppression du jour de carence.

Au budget 2014, Mme Lebranchu a annoncé officiellement que cette mesure prise sous l'ère Sarkozy sera supprimée.

Du nouveau pour la section ATC

Secteur Marseille : Munoz Xavier, Sari Samir

Secteur Vitrolles, Marignane, Rognes :

Corella Rose Marie (accueil Châteauneuf les Mtigues) Aradj GINETTE (accueil Rognes)

Secteur Aix en Provence :

Canu Denis, Cherifi Karim.

Secteur Tarascon, Arles :

Crausaz Philippe.

Calendrier :

Mardi 26 novembre 2013 :
Réunion du bureau de la section ATI.

Mercredi 27 novembre 2013 :
Visite du camp des Milles.

Mardi 3 décembre 2013 : Comité Technique Paritaire

Mardi 17 décembre 2013 :
CAP avancements et promotions

Budget de l'Etat : d'autres choix sont possibles !

Les annonces du projet de budget 2014 se situent dans la poursuite d'une véritable accentuation des budgets d'austérité précédents avec 15 milliards de coupes dans les dépenses publiques, la suppression de 13123 emplois, la poursuite du gel du point d'indice.

La pression sur les ménages s'accroît avec l'augmentation des impôts directs et indirects.

Au nom de la compétitivité, ce projet de budget est celui des largesses faites au patronat avec notamment le crédit d'impôt de 20 milliards. On ne peut que constater que les plus riches se sont encore enrichis avec la crise. La bourse est au plus haut depuis 5 ans alors que l'activité économique stagne accentuant le nombre de chômeurs qui atteint des records en France comme en Europe. Dans la Fonction publique, les conséquences d'une telle politique conduisent à ne pas recruter des jeunes pour remplacer les départs en retraite dans de nombreux services. Le gel de la valeur du point d'indice provoque des pertes de pouvoir d'achat considérables. L'usager-citoyen voit constater la fermeture des services publics de proximité, l'augmentation du coût des services publics alors qu'il paie de plus en plus d'impôts. La CGT revendique une autre répartition des richesses, une politique résolument tournée vers la création d'emplois, l'augmentation des salaires, l'arrêt des délocalisations et le développement de l'activité économique. Elle demande que les

200 milliards d'aide aux entreprises soient conditionnées par de réels engagements de leur part. Tout cela passe nécessairement par le développement des services publics. Ceux-ci doivent répondre aux nouveaux besoins qui émergent dans la société, par exemple pour la prise en charge de la petite enfance ou de la perte d'autonomie. Cela appelle aussi des droits nouveaux tant de la part des salariés que des usagers



La Gazette des collèges
N°11 - décembre 2013
syndicat.cgt@cg13.fr
Contact ATC François CANU
Tél : 04-13-31-19-70
Contact ATI Eric JANoyer
Tél : 04-13-31-19-74

Promotions et avancements au CG13 : la porte ouverte au clientélisme

A l'approche de la CAP du 17 décembre 2013, la CGT a décidé de mettre l'accent sur le déroulement de carrière au CG13.

En effet, avec le gel maintenu du point d'indice, la réforme des retraites qui à terme aboutira au versement de pensions incomplètes. L'intégration des primes dans le traitement pour améliorer nos retraites est d'autant plus d'actualité. Le déroulement de carrière devient alors le seul moyen d'une retraite (un peu) digne.

-La CGT veut pour chaque catégorie 2 grades au maximum, sans blocage de carrière, permettant de doubler la rémunération pour une carrière complète.

- Une véritable reconnaissance des qualifications exercées, par une amélioration des ratios de promotion et un accès plus ouvert à la catégorie B. Une carrière complète doit permettre à tous les agents d'accéder au dernier grade de la catégorie C en déroulement de carrière, la possibilité d'une carrière accélérée étant toujours ouverte, et de véritables débouchés en catégorie B garantis.

-L'échelle 3 doit être supprimée. Elle a permis la généralisation de recrutements sans concours de per-

sonnels qualifiés. L'échelle 3 n'offre que 130 euros d'augmentation possible en 30 ans de carrière, et culmine à 1,15 SMIC.

AU NIVEAU DU CG13, EXIGEONS DES RATIOS D'AVANCEMENT A 100% !



Quelques repères :

- ☐ Promouvable : j'ai les critères d'ancienneté dans l'échelon et dans le grade, je suis sur la liste.
- ☐ Promu : j'ai les critères, plus avis « très favorable » du chef de service entériné par la CAP.
- ☐ Ratios : pourcentage de promouvables qui seront promus (de 30 à 75% au CG13)
- ☐ Point d'indice : montant en euros de référence pour calculer le salaire dans la FP, il se monte à 4.6303euros (indice x 4,6303 = traitement).
- ☐ IM : Indice Majoré (voir tableau) correspond à un échelon, il permet le calcul du traitement.

Nouvelle grille de catégorie C :

La CGT refuse de cautionner une décision gouvernementale inconsistante

Que les agents ne s'y trompent pas :

la revalorisation des grilles de la catégorie C est une mesure d'affichage politique qui s'inscrit pleinement dans la politique d'austérité et de logique financière que met en place le gouvernement Ayrault.

La revalorisation du point d'indice reste et demeure le moyen le plus efficace pour compenser l'inflation. Si la valeur du point d'indice était indexée sur l'inflation, aujourd'hui le point serait de 5.27 euros soit 1649.51 brut mensuel pour un agent situé à l'échelle 3 (adjoint technique 2nd classe) échelon 5 au lieu de 1449.28 euros soit une

perte nette mensuelle de 200.23 euros et ce n'est pas la revalorisation indécente que propose le gouvernement qui pour le même agent s'élève à 32.41 euros mensuelle qui compense la perte du pouvoir d'achat de ces quinze dernières années.

Ne pas revaloriser le point d'indice, c'est aussi s'attaquer aux retraites des agents qui, pour rappel, équivalent à 75 % du traitement brut hors primes.

Dans la fonction publique territoriale cette mesure d'urgence concerne 75% des personnels et de façon très inégale, à titre d'exemple c'est 9.26 euros d'augmentation pour un adjoint tech-

nique de 1er classe situé à l'échelon 7.

Des prochaines négociations sur la grille sont annoncées. La CGT ne manquera pas de dénoncer les ravages qu'orchestrent : le gel du point d'indice, le blocage des carrières par les ratios et quotas et la baisse des recrutements qui par ricochet freine les promotions internes.



**ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ere CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

échelon	1	2	3	4	5	6	7	spécial
IB	347	362	377	396	424	449	479	499
IM	325	336	347	360	377	394	416	430
MINI	1a6	1a6	2a	2a	2a	3a	3a	--
MAXI	2a	2a	3a	3a	3a	4a	4a	--

ECHELLE 6

AVANCEMENT : (1an au 5eme échelon, 5 ans d'ancienneté au grade d'ATC ↑
P2) **RATIO A 75%**

**ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2eme CLASSE DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	299	302	307	322	336	351	364	380	398	427	446
IM	310	311	312	314	318	328	338	350	362	379	392
MINI	1a	1a6	1a6	2a	2a	2a	3a	3a	3a	3a	---
MAXI	1a	2a	2a	3a	3a	3a	4a	4a	4a	4a	---

ECHELLE 5 : recrutement par concours interne et externe.

↑ **AVANCEMENT :** (5eme échelon et au moins 6 ans au grade d'ATC 1) ↑

RATIO A 75%

**ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ere CLASSE DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	298	299	303	310	323	333	347	360	374	389	413
IM	310	311	312	313	314	316	325	335	345	356	369
MINI	1a	1a6	1a6	2a	2a	2a	3a	3a	3a	3a	---
MAXI	1a	2a	2a	3a	3a	3a	4a	4a	4a	4a	---

ECHELLE 4 : recrutement sans concours (sauf « conduite et mécanique auto »)

↑ **AVANCEMENT :** ↑

(5eme échelon et 5 ans au grade d'ATC 2) **RATIO A 30%**

**ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2eme CLASSE DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	297	298	299	303	310	318	328	337	348	364	388
IM	309	310	311	312	313	314	315	319	326	338	355
MINI	1a	1a6	1a6	2a	2a	2a	3a	3a	3a	3a	----
MAXI	1a	2a	2a	3a	3a	3a	4a	4a	4a	4a	----

ECHELLE 3 : recrutement sans concours

Temps de travail : Précisons les choses

Devant les multiples problèmes rencontrés depuis des années dans les collèges, nous faisons cette page spéciale qui a pour but d'aider les personnels à élaborer leur emploi du temps régit par l'accord Lang (n° 2002-007 du 21-1--2002) repris par le CG13 en 2006.

Quelques précisions sur les termes employés :

☐ Temps décompté :

C'est un temps défini avec la pause de 20 minutes comprise, exemple : 40h.

☐ Temps travaillé :

C'est le temps que l'on travaille après avoir déduit la pause de 20 minutes, exemple :

$40h - 1h40 = 38h20$

☐ Pour obtenir le nombre de semaines réellement travaillées et donc le nombre de congés, on divise l'horaire annuel (1607h) par le temps décompté : $1607 : 40 = 40$ semaines de travail et donc 12 semaines de congés, mais l'horaire annuel ayant réellement été travaillé est de $38h20 \times 40s = 1535H$, viennent en déduction les 2 jours de fractionnement (14h).

☐ Le temps de travail en vigueur dans les collèges du département est issu des luttes de 2003 contre la décentralisation des TOS, le rapport de force a permis à l'époque de conserver le cadrage « Lang ».

Le CG13 n'a de cesse de le remettre en cause cet accord avec la complicité de certains gestionnaires, surtout concernant le temps de pause de 20 mn.

Exemple

Temps décompté = 40h
Temps travaillé = 38h20
horaire annuel décompté :
 $40h \times 36 \text{ semaines} = 1440h$
Reste à effectuer :
 $1607h - 1440h = 167h$
Nombre de jours de travail hors
présence élèves sur la base 7h :
 $167 : 7 = 23 \text{ jours}$
Nombre de jours réellement
travaillés avec la déduction des 2
jours fractionnés

Précaires collèges : objectifs 100%

Comme vous le savez, la CGT a œuvré pour la titularisation de tous les précaires des collèges grâce aux pétitions, interpellations, actions diverses. Un pas a été franchi cette année où 31 « anciens » contractuels, ayant cumulé des années de contrats antérieurement (5 voire plus !) ont été stagiariés.

C'est positif mais insuffisant.

Sur les 58 postes vacants, le CG13 a encore recruté par le biais « élus », bien sûr nous n'avons rien contre ces personnels, mais bien contre le système clientéliste qui prévaut au CG13.

Il faut prioriser les contractuels qui sont restés sur le bord de la route depuis trop longtemps, ce n'est qu'une question de justice, **la précarité, ce n'est pas une vie !**

Le CG13, lors de la réunion du 9 juillet dernier, s'est engagé à reconduire l'opération pour la rentrée prochaine, pour info, ce sont plus de 400 contractuels qui travaillent dans les collèges !

La CGT sera vigilante et appellera s'il le faut, à une mobilisation des personnels concernés.

Mobilisation du 14 novembre : 50 000 manifestants sur le territoire

Les professionnels de l'Education nationale et des collectivités territoriales, mais aussi les parents d'élèves, confirment les craintes et critiques formulées par la CGT dès la parution du décret PEILLON : **une réforme bâclée, menée sans véritable concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et dont l'objectif affiché d'un mieux-être de l'enfant, apparait de plus en plus éloigné.**

Ce sont près de 50 000 personnes à travers le territoire qui se sont mobilisées ce jeudi 14 novembre 2013 à l'appel de la Fédération CGT des services publics. Localement, des sections SNUIPP-FSU ont rejoint les cortèges, comme à Paris avec pas moins de 10 000 manifestants.

Pour les autres villes, 3 000 manifestants à Marseille, 3 000 à Bordeaux, 3 000 à Nice, 2 800 à Lyon, 1 200 à St Etienne... Cette première mobilisation nationale unitaire s'avère réussie.

Il faut abroger le décret Peillon et ouvrir rapidement des états généraux de l'éducation, pour une large concertation vers une réforme de l'école publique réellement partagée par l'ensemble des acteurs concernés, réaffirmant les principes d'égalité et de laïcité. L'Etat doit garantir que les moyens financiers nécessaires seront mobilisés.

ensemble continuons la lutte !